

Les plus de l'IFEC

La direction et une équipe pédagogique composée de professeurs diplômés soumis à l'agrément de l'éducation nationale, à l'écoute des élèves, les accompagnant dans leur scolarité, leurs stages, l'insertion en milieu professionnel.

Enseignement de qualité depuis plus de 40 ans et reconnu auprès des professionnels

Préparation aux diplômes d'Etat : **CAP Coiffure, Mention Complémentaire Coiffure**

**BP Coiffure
CAP Esthétique
BP Esthétique**

Et Titre professionnel : **CQP SPA PRATICIEN**

Partenariat avec plusieurs grandes marques :
ACADEMIE, L'OREAL,
MAKE UP FOR EVER,
PEGGI-SAGE, PBI ...

Situation exceptionnelle :
Proche de la gare (8min à pied), des arrêts de bus, dans une rue calme.

www.ifec-normandie.com
Mail : ifec-ccpec@orange.fr

RCS CAEN 384 066 692

1 & 3 rue de l'Arquette

14000 CAEN

02.31.84.28.50

Contacts : FLEUR Véronique
FLEUR Dylan

FORMATION UV

Certification n° 117UV Ind 3

FORMATION UV

L'article 21 de la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé rend **obligatoire pour tout professionnel qui met un appareil de bronzage à disposition du public ou qui participe à cette mise à disposition d'attester au préalable d'une formation** afin de :

- Connaître les mécanismes des UV, les effets sur la peau et les yeux,
- Savoir identifier les dangers des rayonnements ultraviolets sur la santé,
- Connaître le fonctionnement et l'entretien des appareils de bronzage,
- Connaître les dispositions législatives et réglementaires encadrant la mise à disposition d'appareils de bronzage.

Cette 1ere formation doit avoir une durée de 25 heures + 2h45 de contrôle de connaissances. Une formation de renouvellement aura lieu ensuite tous les 5 ans et sera d'une durée de 10 heures.

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Prérequis : Aucun



- ✓ A tout professionnel mettant un appareil de bronzage à disposition du public ou y participant. (Esthéticiennes, coiffeurs(es), centre de sport, centre de loisirs...)

Toute personne ayant suivi cette formation mais ayant cessé cette activité pendant une durée supérieure ou égale à 2 ans devra repasser une première formation

1ère FORMATION : 25 HEURES + 2H45 DE CONTRÔLE : Tarifs 625 €

Effets et dangers des rayonnements ultraviolets sur la santé,
Appareils de bronzage, fonctionnement et entretien,
Dispositions législatives et règlementaires encadrant la mise à dispositions des appareils de bronzage au public,
Cas pratiques et mises en situation,
Contrôle des connaissances.

FORMATION DE RENOUELEMENT : 10 Heures Tarifs 250 €

Un livret pédagogique est fourni à chaque participant, la méthode pédagogique est essentiellement une pédagogie active.

Pour Connaitre les dates de formation nous consulter.

Possibilité prise en charge par les Opco

Accessibilité : pour les personnes atteintes d'un handicap nous contacter.

Modalités de contrôle de connaissances :

Formation initiale :Le contrôle des connaissances sera effectué le dernier jour de la formation. Il comporte une épreuve théorique et une épreuve pratique d'une durée totale de 2h45. Pour obtenir l'attestation de compétence à l'issue de cette formation, le candidat doit obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 12 sur 20 et une note minimale de 10 sur 20 aux épreuves théoriques et pratiques définies à l'article 3 de l'arrêté du 29 Juin 2017.

A l'issue d'une première formation et dans un délai de six mois, un candidat ayant échoué une première fois au contrôle des connaissances peut se présenter une seconde fois aux épreuves théoriques et pratiques auprès de l'organisme lui ayant délivré les enseignements. Si le candidat échoue au second contrôle des connaissances, il devra suivre à nouveau une première formation avant de pouvoir se présenter à nouveau au contrôle des connaissances.

Formation de renouvellement : l'attestation de compétences sera délivrée aux seuls candidats ayant assisté à l'intégrité des enseignements (suivant article 5 de l'arrêté du 29 Juin 2017)